

Déclaration de la délégation haïtienne
IX^{ième} Réunion des États parties et signataires
de la Convention sur les armes à sous munitions
Genève 2- 4 Septembre 2019

Point : Universalisation de la Convention

Monsieur le Président,

La délégation haïtienne s'associe aux autres délégations qui l'ont précédée pour vous présenter ses plus vives félicitations à l'occasion de votre élection comme Président de la neuvième réunion des États parties et signataires de la Convention sur les armes à sous munitions. Elle vous assure déjà de sa pleine coopération pour le succès de nos travaux.

La République d'Haïti accorde beaucoup d'importance aux questions se rapportant à la paix et à la sécurité internationales. Elle contribue à hauteur de ses engagements , au renforcement du système de sécurité collective, qui selon la formule de Michel VIRALLY , est une « systématisation de l'action de tous contre tous, et de tous avec tous », en vue de contrer toute menace à la paix.

En sa qualité de pays signataire de la Convention depuis le 28 octobre 2009, Haïti réaffirme son intention à être partie à cet instrument international dont l'objectif majeur est de protéger les civils contre les conséquences de l'usage des armes à sous munitions . Au fil du temps, la position du Gouvernement haïtien sur les armes à sous munitions est constante . Haïti ne dispose pas et ne souhaite disposer à l'avenir de telles armes en raison de leurs effets néfastes sur les populations civiles et sur l'environnement.

Le Gouvernement haïtien reste préoccupé par le sort des innocentes victimes, notamment les femmes et les enfants, qui ont été touchées par ces engins meurtriers. En vue de prévenir des catastrophes humanitaires provoquées par l'utilisation, le stockage de ce type d'armes, la délégation haïtienne se prononce en faveur de la destruction des stocks qui pourraient

encore exister.

Haïti réitère sa ferme volonté de mener à terme, dans le meilleur délai, le processus de ratification de la Convention sur les armes à sous munitions dont le projet de Décret est toujours pendant par devant le Parlement haïtien. Comme les États parties l'ont si bien envisagé dans le Plan d'action de Dubrovnik adopté en Croatie, en septembre 2015, nous encourageons toute initiative de la Conférence en vue d'atteindre l'adhésion universelle à la Convention . A notre avis , la sensibilisation des parlementaires sur la pertinence de certains traités internationaux relatifs au désarmement , l'utilisation des canaux diplomatiques , demeurent une démarche prioritaire dans le cas des Etats signataires.

Enfin, je souhaite remercier tous ceux qui ont facilité la participation a cette réunion d'un délégué venant de la capitale. Il s'agit d'une contribution non négligeable pour une promotion efficace au niveau national.

Je vous remercie.